

Application du redéploiement des effectifs de l'administration territoriale de l'Etat (ATE) dans la limite de 3% au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA)

Les données ci-après sont issues de l'application REPERE3. Elles correspondent aux décisions prises en 2024, dont les conséquences ont vocation à être inscrites en loi de finances 2025 et intégrées aux dotations 2025 des structures.

Les données des LFI 2023 et 2024 sont également rappelées.

Répartition par programme

Programme	LFI 2023	LFI 2024	Impact prévisionnel LFI 2025
206	-2	0	-2
215	-4	1	0
Total	-6	1	-2

Répartition par type de structure pour les décisions 2024 (impact en LFI 2025)

Structure	Emplois créés – emplois supprimés
DDI	2
DRAAF	-4